

# Conditions générales de vente de prestations de service à des particuliers

## A propos de nous

La Société TEMPS D'AVENTURES, SAS, au capital de 1000,00 euros, dont le siège social est à CHÂTEAU-ARNOUXSAINT-AUBAN (04160) 38 route du Pierraret, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MANOSQUE sous le numéro 922486394,00 représentée par Monsieur THOMAS LOMBARD (ci-après la "Société").

## 1. Application des conditions générales de vente – Opposabilité

Les présentes conditions générales de vente (CGV) constituent le socle de la négociation commerciale et sont systématiquement adressées ou remises à chaque acheteur pour lui permettre de passer commande. Toute commande du client implique l'acceptation sans restriction ni réserve des présentes CGV dès lors qu'elles lui ont été communiquées conformément aux usages de la profession.

Les CGV ne sont opposables que si elles sont connues et acceptées par la partie à laquelle on les oppose. L'existence de relations d'affaires suivies entre les parties ne permet pas, à elle seule, de caractériser la connaissance et l'acceptation des conditions générales pour un contrat qui ne s'y réfère pas (Cass. com., 25 sept. 2019, no 18-13.483).

En cas d'achat par Internet, les présentes CGV seront soumises à l'acceptation du client qui devra, avant toute prise en compte de la commande, cocher une case à cet effet après avoir pris connaissance du document.

Éventuellement, les CGV pourront être complétées par les stipulations des conditions générales d'achat établies par le client sur les éléments de la relation autres que le barème de prix, les conditions de règlement, en particulier les pénalités de retard, les rabais et ristournes ainsi que les conditions particulières de vente. Les conditions générales d'achat ne sont opposables au Prestataire de services que si celui-ci les a préalablement expressément acceptées.

Les présentes CGV sont applicables à la vente des produits suivants : Vente de forfaits touristiques, apport d'affaires, et à la catégorie de clients suivants : Professionnels.

Le fait que le Prestataire de services ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

## 2. Commandes

Les commandes peuvent être passées par le client par voie dématérialisée, par contact direct ou par courrier. Les ventes de services sont réalisées après établissement d'un devis à destination du client et acceptation de celui-ci par le client ainsi que le prestataire de Service.

Pour être valable, la commande doit préciser notamment la quantité, le type, les références des prestations vendues ainsi que le prix convenu, les conditions de paiement, le lieu et la date de réalisation de la prestation.

Les commandes ne sont définitives, même lorsqu'elles sont prises par l'intermédiaire des représentants ou employés vendeurs, qu'après versement d'un acompte de 30 %.

### 3. Modification ou annulation de la commande

Toute demande de modification doit être adressée par écrit. Elle n'est acceptée qu'en fonction des disponibilités et sous réserve de frais éventuels.

En cas d'annulation par le Client :

Plus de 60 jours avant le départ : remboursement de l'acompte, déduction faite des frais d'organisation (100 € minimum par personne).

Entre 60 et 30 jours avant le départ : retenue de 30 % du montant total.

Entre 30 et 15 jours : retenue de 50 %.

Moins de 15 jours : 100 % du montant total dû.

Ces frais peuvent varier si le séjour implique des conditions particulières imposées par les prestataires locaux (compagnies aériennes, hébergements, etc.).

En cas d'annulation par la Société pour un motif autre qu'un cas de force majeure, le Client recevra le remboursement intégral des sommes versées, sans autre indemnité.

### 4. Prix

Les prix sont exprimés en euros TTC et sont déterminés selon le contenu du devis accepté par le Client.

Conformément à l'article 266, 1-e du Code général des impôts, la Société applique le régime de la TVA sur la marge prévu pour les agences de voyages.

En conséquence, aucune TVA n'est récupérable sur les factures émises.

Les prix comprennent les prestations décrites dans le devis. Ils ne comprennent pas les dépenses personnelles, assurances facultatives, repas non mentionnés, ou activités en option.

Toute variation significative du coût des services (taxes, carburant, taux de change...) pourra être répercutée sur le prix final, conformément à l'article R.211-9 du Code du tourisme. Le Client en sera informé au plus tard 20 jours avant le départ.

### 5. Réalisation des prestations

#### 5.1. Responsabilité

La Société agit en qualité d'agence de voyages et assume la responsabilité de la bonne exécution du contrat conformément aux articles L.211-16 et suivants du Code du tourisme, que les services soient fournis par elle-même ou par d'autres prestataires.

Toutefois, la responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée en cas :

- d'événement imprévisible ou inévitable d'un tiers étranger à la prestation,
- de faute du Client,
- ou de circonstances de force majeure (conditions météo, grèves, incendies, pandémies, etc.).

#### 5.2. Obligations du client

Le Client s'engage à fournir toutes les informations nécessaires à la bonne organisation du séjour (passeport, autorisations parentales, allergies, etc.) et à respecter les consignes données par les accompagnateurs.

Tout comportement jugé dangereux ou inapproprié pourra entraîner l'exclusion du participant, sans remboursement.

## 6. Facturation

Une facture est émise à la fin de la prestation, ou avant le départ dans le cas d'un voyage organisé.

Toute réclamation relative à la facture doit être formulée dans un délai de 7 jours à compter de sa réception.

## 7. Paiement

Le paiement s'effectue selon les modalités précisées dans le devis (virement, carte bancaire ou autre moyen accepté par la Société).

En cas de non-paiement du solde dans les délais, la Société se réserve le droit d'annuler la réservation sans préavis, les acomptes restant acquis à titre d'indemnité.

## 8. Droit de rétractation

Conformément à l'article L.221-28, 12° du Code de la consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas aux contrats de prestations de services d'hébergement, de transport, de restauration ou de loisirs fournis à une date déterminée.

Toute commande confirmée est donc ferme et définitive.

## 9. Assurance

La Société dispose d'une assurance responsabilité civile professionnelle et d'une garantie financière conformément aux articles L.211-18 et R.211-26 du Code du tourisme, couvrant notamment les risques liés à son activité d'agence de voyages.

Il est recommandé au Client de souscrire une assurance assistance et annulation complémentaire avant le départ.

## 10. Données personnelles

Les données personnelles du Client sont traitées par la Société conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Elles sont utilisées uniquement pour la gestion de la réservation et peuvent être transmises à des prestataires intervenant dans l'organisation du séjour (hébergeurs, guides, transporteurs...).

Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données en écrivant à : [contact@tempsdaventures.com](mailto:contact@tempsdaventures.com)

## 11. Force majeure

La Société ne pourra être tenue responsable si la non-exécution d'une prestation résulte d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil (catastrophes naturelles, conditions climatiques extrêmes, grèves, épidémies, etc.).

## 12. Réclamations et litiges

Toute réclamation relative à l'exécution du contrat doit être adressée par écrit dans un délai de 30 jours après le retour du séjour à l'adresse suivante :

TEMPS D'ADVENTURES – 38 route du Pierraret, 04160 Château-Arnoux-Saint-Auban –  
contact@tempsdaventures.com

En cas de litige non résolu amiablement, le Client peut recourir à la médiation du tourisme et du voyage (MTV) conformément à l'article L.612-1 du Code de la consommation.

À défaut d'accord amiable, les tribunaux français seront seuls compétents.

## 13. Dispositions finales

Le contrat est régi par le droit français.

La nullité d'une clause n'affecte pas la validité du reste du contrat.

Fait à .....,

le .....

Nom et prénom du Client : .....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Le Responsable de traitement est le prestataire de service. Le client dispose d'un droit d'accès aux données le concernant, de rectification, d'interrogation, d'opposition, de portabilité, et d'effacement desdites données. Le prestataire peut exercer ces droits en écrivant au prestataire par courriel ou par courrier. Le client est informé que l'exercice de certains de ces droits peut avoir pour conséquence d'empêcher le client d'exécuter sa mission en totalité ou en partie. Le client est informé qu'il dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

## 10. Force majeure

Le prestataire de services ne pourra être tenu pour responsable si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de ses obligations, telles que décrites dans les présentes, découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du code civil, et ceux habituellement reconnus par la jurisprudence française.

## 11. Compétence – Contestation

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de leurs accords, les parties rechercheront, avant toute action contentieuse, un accord amiable et se communiqueront à cet effet tous les éléments d'information nécessaires.

À défaut d'un règlement amiable du litige dans un délai maximum de 3 mois, sera compétent en cas de litige de toute nature ou de contestation relative à la formation ou l'exécution de la commande, le Tribunal judiciaire de Digne-les-Bains à moins que le prestataire de service ne préfère saisir toute autre juridiction compétente.

Cette clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, et quels que soient le mode et les modalités de paiement, sans que les clauses attributives de juridiction pouvant exister sur les documents des acheteurs puissent mettre obstacle à l'application de la présente clause.

---

**Organisme client :**

**SIREN :**

**Fait à**

**, le**

**.**

**Nom, prénom et fonction  
de la personne signataire :**

**Signature précédée de la  
mention "Bon pour accord" :**